

Publié le 21/06/2024

ID: 045-214502858-20240620-DECISION202444-CC



DIRECTION GENERALE DES SERVICES Pôle Assemblées et Affaires Juridiques

2 02 38 79 33 81

2 02 38 79 33 95

DECISION N° 2024-44

Le Maire de Saint Jean de La Ruelle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22

Vu la réglementation des Marchés Publics

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 novembre 2023 en ce qu'elle donne délégation à Monsieur le Maire pour toute la durée du mandat pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, sans limite de montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

DECIDE

<u>Article 1</u>: L'approbation et la signature d'un contrat concernant la maintenance du robot de sauvegarde Quantum Scalar i3 avec 1 lecteur LTO, auprès de la société CHEOPS TECHNOLOGY, sise 3 rue du Greffoir, 45000 Orléans.

Le contrat de maintenance est conclu pour une période d'un an, du 2 mai 2024 au 1^{er} mai 2025. Le montant de la redevance s'élève à 1 750 € HT pour un an.

<u>Article 2</u>: Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 3 : Une ampliation de la présente décision sera transmise à

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre
- Monsieur le Trésorier Service de Gestion Comptable Orléans Métropole

Fait à Saint Jean de la Ruelle, Le 20 juin 2024

> Fabien FWIERE DA SILVA Maire de Saint Jean de la Ruelle